
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le vendredi 20 décembre 2019 à 14 h
201, avenue Laurier, 5^{ième} étage**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Ryan, conseiller de la ville
Madame la conseillère Josefina Blanco, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère d'arrondissement
Monsieur le maire Luc Rabouin, Maire de l'arrondissement

ABSENCES :

Madame la conseillère Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane Cloutier, directeur des Services administratifs/des Relations
avec les citoyens/des Communications et du Greffe
Monsieur Michael Tremblay, directeur du développement du territoire et des
études techniques
Madame Sandy Pinna, secrétaire d'arrondissement substitut

10 - Ouverture de la séance.

La secrétaire d'arrondissement substitut déclare la séance ouverte à 14 h 07.

CA19 25 0406

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 20 décembre 2019.

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 20 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10 - Période de questions et requêtes du public.

10 - Période de questions des membres du conseil.

Il est demandé par le conseiller Alex Norris la raison d'être de cette séance extraordinaire.

CA19 25 0407

Approbation du projet d'entente-cadre à intervenir entre l'Agence de mobilité durable et l'Arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une durée de six mois, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'approuver le projet d'entente-cadre à intervenir entre l'Agence de mobilité durable et l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une durée de six mois, à compter du 1^{er} janvier 2020.

D'autoriser les personnes suivantes à signer ladite entente, à savoir:

Le maire d'arrondissement, ou en son absence, le maire d'arrondissement substitut;
Le secrétaire d'arrondissement, ou en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1197748001

CA19 25 0408

Levée de la séance.

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 20 décembre 2019. Il est 14 h 08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Luc Rabouin
Maire d'arrondissement

Sandy Pinna
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 février 2020.